



Conseil Municipal extraordinaire du 22 mai 2019

Membres en exercice : 10, Présents : 10 Excusés : 0 Absent : 0

Le 22 mai 2019 à 12 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par mail en date du 20 mai 2019, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Étaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20190522-1001 – Décision modificative n°1 Budget Aep

La trésorerie de Privas nous informe que sur la facturation du deuxième semestre 2017, le listing attaché à la facturation a été retiré par la Trésorerie de Saint-Pierre-ville par erreur.

Cette manipulation ne permet pas à la trésorerie de Privas de relancer les administrés qui n'ont pas réglés leur facture.

Il a été demandé de procéder à des régularisations individuelles afin de permettre les poursuites ce qui a engendré des besoins non prévus au budget notamment au chapitre 67 (charges exceptionnelles) qui seront compensés par des titres individuels (produit de gestion courante).

Cette régularisation se fait pour un montant de 500€.

En 2013 une erreur de la commune (mauvais typage) pour le premier quadrimestre 2013 a aussi été commise. La différence est que le délai de recouvrement des créances de deux ans est dépassé. La seule solution est de passer ces créances en annulation (via l'article 673) et ce pour 796.24€.

Afin de prévoir d'éventuelles autres régularisations je vous propose d'abonder l'article 673 pour 1 500€. Dépense qui sera recouverte par les dépenses imprévues budgétisées au niveau de la section de fonctionnement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	↓ de crédits	↑ de crédits	↓ de crédits	↑ de crédits
Fonctionnement				
D – 673 Titres annulés sur plusieurs exercices		1 500 €		
Chapitre 67 Charges exceptionnelles		1 500 €		
Chapitre 022 Dépenses imprévues	1 500 €			
Total budget de fonctionnement	1 500 €	1 500 €		

Vote à l'unanimité la DM n°1 du budget Aep.

Signatures

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc